



FRANÇOIS-XAVIER SELLERET
Directeur général de l'Agirc-Arrco
@fxselleret

L'AGIRC-ARRCO : UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA RETRAITE DE DEMAIN

Avec **98 milliards d'euros de prestations versées en 2024, 86 milliards d'euros de réserves et 0 euro de dettes**, l'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est un acteur essentiel de notre système de retraite et du modèle français de protection sociale.

© Agirc-Arrco

◉ **Régime de retraite par répartition**, l'Agirc-Arrco collecte les cotisations salariales et patronales auprès de 27 millions d'actifs et de 1,8 million d'entreprises. Il verse les retraites à près de 14 millions de personnes. Il concerne chacun d'entre nous : presque tous nos concitoyens ont cotisé, cotisent ou cotiseront au moins une fois à l'Agirc-Arrco au cours de leur vie professionnelle.

◉ **86 milliards d'euros de réserves, qui font de l'Agirc-Arrco un investisseur institutionnel de premier plan**

Placés dans une démarche socialement responsable, en zone euro et avec une approche à long terme, les 86 milliards d'euros de réserves gérées par l'Agirc-Arrco contribuent au financement durable des entreprises françaises, à l'emploi et à la souveraineté économique de la France.

◉ **Un régime robuste piloté par les partenaires sociaux**

Depuis plus de 75 ans, les partenaires sociaux représentants des salariés et des entreprises pilotent l'Agirc-Arrco et sont les garants de sa robustesse. Présents à tous les niveaux de responsabilité, ils prennent chaque fois que nécessaire les décisions indispensables à la pérennité du régime et à sa bonne gestion. Le régime a continué à prouver sa robustesse pendant la crise sanitaire et économique de 2020-2021.

◉ **Régime contributif, l'Agirc-Arrco est aussi fondé sur le principe de la solidarité : solidarité intergénérationnelle** - les cotisations versées par les salariés et les employeurs servent à payer immédiatement les retraites complémentaires des retraités -, solidarité envers les personnes en période d'inactivité - maladie, maternité, chômage, activité partielle... - qui acquièrent néanmoins des droits à retraite, solidarité entre les secteurs économiques.

◉ **Régime de retraite par points**, l'Agirc-Arrco convertit chaque année les cotisations versées par les salariés et les entreprises en points de retraite complémentaire. Lors du passage à la retraite, le nombre des points acquis multiplié par la valeur du point en vigueur correspond au montant brut annuel de la retraite.

◉ **Un acteur engagé dans l'inter-régimes**

L'Agirc-Arrco travaille également, avec les autres régimes de retraite et avec les pouvoirs publics, à la simplification des services aux assurés et aux entreprises. Il mise sur la synergie entre les outils digitaux et les services de proximité pour permettre à chaque assuré d'accéder à l'information sur ses droits et être ainsi acteur de sa retraite. L'Agirc-Arrco prend aussi une part active à l'action sociale inter-régimes, en faveur notamment de la préservation de l'autonomie des personnes âgées et des aidants.

**L'AGIRC-ARRCO :
UN ACTEUR ENGAGÉ
POUR LA RETRAITE
DE DEMAIN**

🕒 **Simplicité des services, proximité avec les assurés et les entreprises**

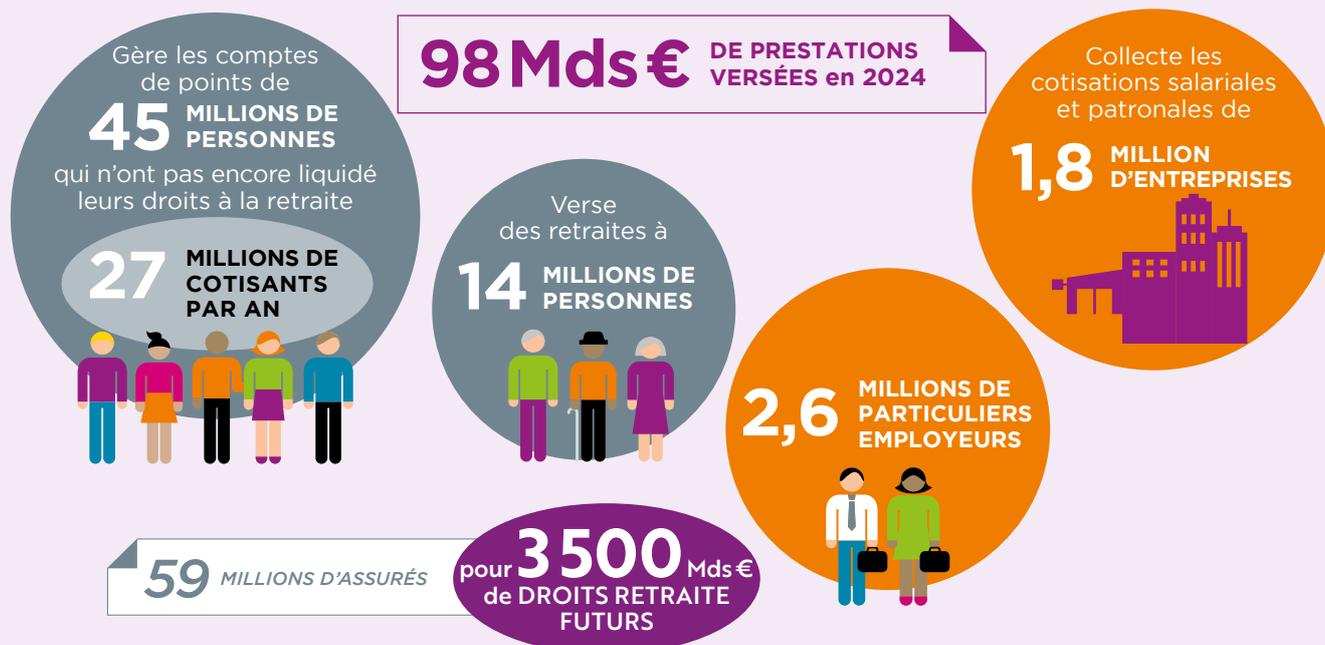
Sous l'impulsion des partenaires sociaux et dans une démarche de transformation et d'innovation continues, le régime veille à mettre à la disposition de ses assurés et des entreprises des services toujours plus simples, plus lisibles et plus performants.

🕒 **Les services d'accompagnement et de prévention**

Au-delà de la retraite, l'Agirc-Arrco propose à ses ressortissants et à leurs ayants droit des services d'action sociale. Ces services bénéficient chaque année à près de 2 millions de personnes : personnes en situation de fragilité ou de perte d'autonomie, aidants familiaux, seniors souhaitant préserver leur autonomie.

L'AGIRC-ARRCO EN CHIFFRES

La retraite : un système obligatoire à 2 niveaux



La retraite complémentaire représente :

- le quart du montant total des retraites versées en France,
- 30 à 35 % de la retraite totale d'un salarié non-cadre,
- 50 à 55 % de la retraite totale d'un salarié cadre.



PART AGIRC-ARRCO 30 À 35% DE LA RETRAITE TOTALE D'UN SALARIÉ NON-CADRE



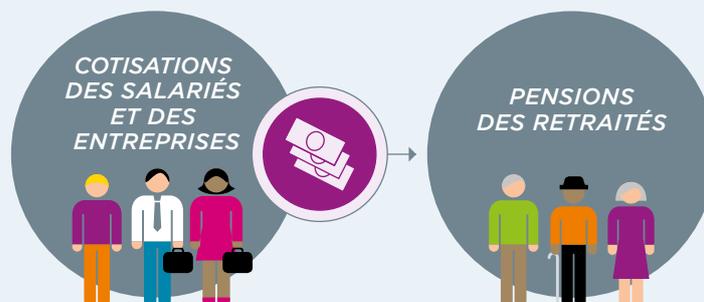
PART AGIRC-ARRCO 50 À 55% DE LA RETRAITE TOTALE D'UN SALARIÉ CADRE

UN RÉGIME PAR RÉPARTITION ET PAR POINTS...

L'Agirc-Arrco est un régime par répartition

Les cotisations versées par les salariés et les employeurs du secteur privé **servent à payer** immédiatement **les pensions** de retraite complémentaire aux retraités.

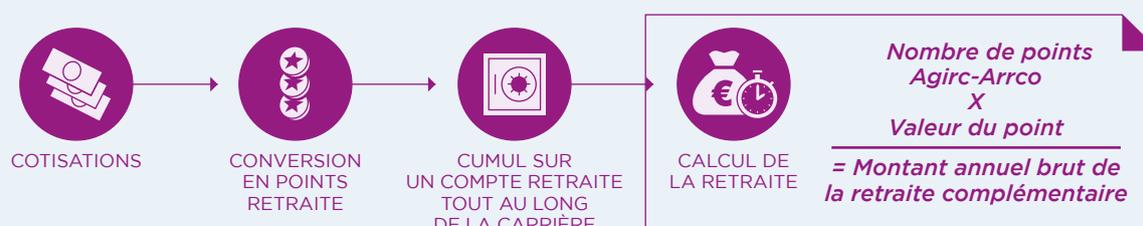
C'est un système fondé sur la **solidarité** entre les générations et entre les secteurs d'activité.



L'Agirc-Arrco est un système de retraite par points

Dans le régime Agirc-Arrco, les **cotisations** versées (parts patronale et salariale) sont **converties** chaque année **en points** de retraite. Ceux-ci sont cumulés sur un compte ouvert dès le versement du premier salaire et valorisés au moment de la retraite.

Au moment du départ à la retraite, le nombre de points acquis est multiplié par la valeur du point en vigueur. Le résultat obtenu est le montant annuel brut de la retraite complémentaire :



La fiabilisation des données des entreprises

L'Agirc-Arrco possède une expérience reconnue en matière de calcul des cotisations individuelles en temps réel à partir de la DSN. Le régime procède chaque mois au contrôle des cotisations individuelles de 27 millions d'actifs :

- **il accompagne les entreprises** dans le paiement de leurs cotisations,
- **il vérifie le lien entre les cotisations versées et les droits acquis en points** par chaque assuré et fiabilise ainsi les droits à retraite des salariés.

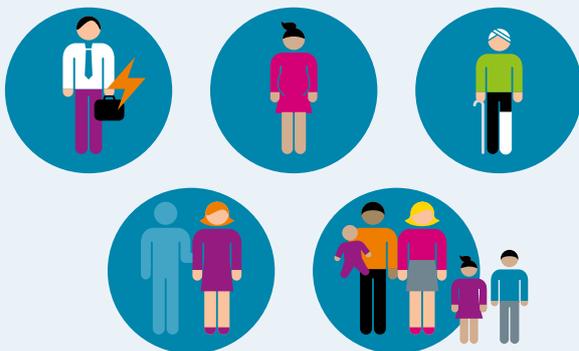
... À LA FOIS CONTRIBUTIF ET SOLIDAIRE

L'Agirc-Arrco est le premier acteur national d'un régime par points

Le calcul par points, propre à la retraite complémentaire depuis plus de 75 ans, établit que **les droits** de chaque salarié sont **proportionnels à sa rémunération et au montant des cotisations** qu'il aura versées tout au long de sa carrière. Les principes de contributivité et d'équité sont ainsi assurés.

Des droits ouverts dès le 1^{er} euro

L'unité de référence (« le point ») permet de calculer et d'attribuer des droits dès le 1^{er} euro cotisé.



Solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle

Parallèlement au système contributif, l'Agirc-Arrco intègre des **dispositifs de solidarité**. Ils permettent d'attribuer des droits pendant les périodes **d'activité partielle**, de **chômage**, de **maternité**, de **maladie** ou d'**accident** du travail, de garantir une **pension de réversion** en cas de décès du conjoint ou de faire bénéficier les parents de 3 enfants et plus d'une **retraite majorée**.



86 MILLIARDS D'EUROS DE RÉSERVES FINANCIÈRES

L'Agirc-Arrco dispose de 86 milliards d'euros de réserves financières.

Ces réserves résultent :

- **de la différence entre le montant des cotisations encaissées et le montant des pensions versées** ; elles ont été constituées au fil des années, lorsque le rapport nombre de cotisants / nombre de retraités était plus favorable,

- **du rendement financier** de ces excédents, qui font l'objet de placements.

Les réserves sont souhaitées par les partenaires sociaux gestionnaires du régime.

Dans un régime par répartition, elles sont à la fois :

- **nécessaires** : elles permettent au régime de faire face notamment aux aléas démographiques et économiques et aux chocs conjoncturels tels que la crise sanitaire récente,

- **suffisantes** : elles garantissent le paiement de la retraite dans la durée et évitent le recours à l'emprunt ; elles évitent ainsi au régime de peser sur les générations futures,

- **utiles** : elles sont investies et contribuent ainsi au financement de l'économie.

Nécessaires pour amortir les aléas démographiques et économiques	Suffisantes pour garantir le paiement des retraites dans la durée	Utiles au financement de l'économie
<p>La gestion de ces réserves a permis notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• de financer 5 milliards d'euros de droits à retraite aux salariés en chômage partiel,• de faire face à dix ans de déficit cumulés (2009-2019).	<ul style="list-style-type: none">• Un niveau de réserves sur les 15 prochaines années correspondant à un peu plus de 9 mois de versements	<ul style="list-style-type: none">• Investies majoritairement dans la zone euro à hauteur de 70% en produits de taux et 30% en actions.• Selon des principes de gestion socialement responsable définis depuis 2017 et formalisés dans une charte ISR et une politique de vote.• Contribuant au développement durable de l'emploi.

UN RÉGIME ROBUSTE, PILOTÉ PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX POUR DURER

L'Agirc-Arrco est issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2019 :

- de l'Agirc, régime de retraite complémentaire des cadres fondé par les partenaires sociaux en 1947,
- de l'Arrco, régime de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés, fondé par les partenaires sociaux en 1961.

Les partenaires sociaux assurent la gouvernance et le pilotage du régime depuis plus de 75 ans

À tous les niveaux de responsabilité (assemblée générale, conseil d'administration, bureau du conseil d'administration, commissions paritaires, commissions) :

- **les organisations d'employeur** : MEDEF, CPME, U2P et

- **les organisations syndicales de salariés** : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO

- les organisations d'employeurs siègent en nombre égal autour de la table et prennent ensemble les décisions nécessaires au bon fonctionnement du régime.

Les partenaires sociaux :

- négocient tous les 4 ans, dans le cadre du pilotage stratégique, **les accords qui fixent les grandes orientations du régime** et **qui assurent son équilibre financier** ; ils veillent à ajuster ces orientations de long terme avec les évolutions démographiques, économiques et sociales constatées ;

- ajustent chaque année, dans le cadre du pilotage tactique, **les paramètres de fonctionnement du régime** (valeur de service et valeur d'achat du point de retraite) et prennent **les décisions pour la gestion du régime à court terme**.

Paritarisme de négociation

Commission paritaire Agirc-Arrco

- > 30 membres, soit :
 - 2 représentants titulaires
 - + 1 représentant suppléant par organisation syndicale de salariés, soit 15 membres (dont 5 suppléants)
- > Autant de représentants du collège employeur, soit 15 représentants (dont 5 suppléants)

Partenaires sociaux
Négociations tous les 4 ans

Paritarisme de gestion

Conseil d'administration

- > 40 membres (4 par organisation syndicale + 20 employeurs) dont la moitié au moins administrateurs d'une institution de retraite complémentaire
- > 1 suppléant par organisation siégeant en l'absence du titulaire (= 10 au total)
- > Mandat de 4 ans
- > Minimum de 3 réunions par an

Les administrateurs se répartissent au sein :

- Bureau**
Émet un avis au Conseil d'administration ou décide
> 10 membres
Élu pour deux ans
Minimum de 6 réunions par an
- 4 Commissions**
Émettent un avis
 - administrative et informatique
 - technique et financière
 - action sociale
 - audit et risques

Assemblée générale de la Fédération

- > 10 membres élus paritairement dans chaque conseil d'administration des IRC représentant plus de 10 % des opérations Agirc-Arrco. Même nombre de délégués désignés directement par les organisations
- > Un administrateur ne peut pas être désigné et élu
- > Mandat de 4 ans

UN ENGAGEMENT FORT AVEC LES AUTRES RÉGIMES

L'Agirc-Arrco s'engage pour construire avec les autres régimes de retraite et les pouvoirs publics un système de retraite plus simple, plus accessible et plus lisible.

Le droit à l'information

Au sein du **GIP Union Retraite***, l'Agirc-Arrco joue depuis l'origine un **rôle majeur** – en sa qualité d'opérateur – dans **la mise en œuvre du droit à l'information** – afin que les 35 régimes restituent aux assurés leurs relevés de carrière ou leurs estimations individuelles globales. Le collecteur de la communauté Agirc-Arrco prend en charge l'envoi de ces documents aux salariés nés les mois pairs, **l'Assurance Retraite** traitant les mois impairs.

La mutualisation des contrôles d'existence

Fort de son expérience en matière de mutualisation des contrôles d'existence entre les groupes de protection sociale, l'Agirc-Arrco a été choisi par le GIP Union Retraite pour mettre en œuvre et héberger le processus inter-régimes de gestion mutualisé des contrôles d'existence. Les équipes de l'Agirc-Arrco ont travaillé avec la Cnav et la Caisse des Dépôts pour faire converger les réglementations et les processus des différents régimes.

Des actions communes en matière de prévention

L'Agirc-Arrco participe à **la Conférence des financeurs** qui coordonne dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements.

Le régime également représenté dans les **Conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie (CDCA)**.

Il mène une politique coordonnée avec **l'Assurance Retraite, la MSA, la CNRACL** afin de promouvoir le bien vieillir dans le cadre d'une offre commune harmonisée d'action sociale.

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Le RGCU regroupe progressivement les données de carrière des assurés de l'ensemble des régimes de retraite. L'Agirc-Arrco y joue un rôle majeur, comme intégrateur et qualificateur des différentes « briques » qui composent le répertoire, et comme accompagnateur des autres régimes pendant leur phase de migration des données et de déploiement du système.

Le simulateur de retraite et l'application mobile Mon Compte Retraite

sont des réalisations innovantes que l'Agirc-Arrco a développées puis mises à disposition des autres régimes.

Mon Compte Retraite permet à toute personne active de disposer d'une vision complète de son parcours professionnel : les régimes auxquels elle a cotisé, les durées d'assurance année par année, et une estimation du montant brut et net de sa retraite en fonction de sa date de départ.

L'Agirc-Arrco intervient aux côtés de **l'Assurance Retraite, de la MSA, de France Active et de la Caisse des Dépôts**, pour faire vivre le **Pôle VIVA Lab** qui soutient et accompagne les initiatives dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie.

Enfin, l'Agirc-Arrco a signé avec l'Etat en 2022 une convention qui officialise son entrée dans l'action sociale inter-régimes, aux côtés de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

(*) Le Groupement d'intérêt public Union Retraite met en œuvre le droit à l'information des actifs sur leur future retraite.

UNE OFFRE DE SERVICES SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'Agirc-Arrco est l'un des rares acteurs sociaux à maintenir un réseau dense de points d'accueil, à la fois sur le territoire métropolitain et dans les collectivités d'outre-mer. Les services liés à la retraite et les dispositifs d'accompagnement et de prévention constituent un ensemble complet de prestations proposé aux salariés et aux retraités.

Le réseau Conseil retraite

- 15 caisses de retraite complémentaire,
- 600 lieux d'accueil sur tout le territoire métropolitain et dans les collectivités d'outre-mer,
- des centres d'appels, de gestion et de traitement des courriers,
- 1 600 conseillers retraite qui reçoivent les assurés en rendez-vous ou par téléphone.

Les rendez-vous en agence ou par téléphone sont l'occasion de :

- mesurer l'impact des événements de vie sur la retraite : maternité, carrière à l'étranger...
- reconstituer et fiabiliser sa carrière,
- obtenir une estimation de ses droits futurs et ainsi être acteur de son départ à la retraite,
- être accompagné dans ses démarches de demande de retraite ou de réversion.

La prise de rendez-vous est possible :

- en ligne via l'espace personnel Agirc-Arrco,
- par téléphone au 0 970 660 660 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h sans interruption,
- directement en agence.

L'accueil sans rendez-vous est également possible pour la réponse à des questions simples.



Les Rendez-vous de la retraite

Mis en place par l'Agirc-Arrco en 2016, les Rendez-vous de la retraite associent depuis 2020 l'Assurance retraite, et depuis 2024 la Mutualité sociale agricole (MSA). Pendant une semaine, les conseillers retraite des trois régimes reçoivent les assurés pour répondre à leurs questions, faire le point sur leurs droits et proposer une estimation de leur future pension.

100 000 entretiens ont été réalisés durant les deux éditions de l'année 2024, en face à face dans l'un des points d'accueil en France métropolitaine et dans les DROM, ou bien par téléphone. 50 000 entretiens en mars 2025.

Les conseillers action sociale Agirc-Arrco, également présents en agence, ont réalisé plusieurs milliers d'entretiens qui ont permis de présenter aux assurés les services d'accompagnement et de prévention.

UNE OFFRE DE SERVICES
SUR TOUS LES TERRITOIRES

Les établissements médico-sociaux

L'Agirc-Arrco est propriétaire de plus de 100 établissements pour personnes âgées : résidences autonomie, Ehpad, établissements de soins.

Géré par deux réseaux associatifs, Univi et BTP RMS, l'ensemble du parc répond aux mêmes exigences de qualité de service (formation des personnels aux approches bien traitantes, qualité des bâtis et de l'hébergement...) et d'accessibilité financière.

Certains établissements sont par ailleurs conventionnés et habilités à l'aide sociale.

Les Centres de prévention

Les 18 Centres de prévention Agirc-Arrco proposent aux assurés et à leur conjoint, à partir de 50 ans, un bilan de prévention réalisé par un médecin et un psychologue. L'objectif du bilan est de faire le point sur la santé de la personne (nutrition, sommeil, activité physique...), sur sa situation sociale et psychologique (situation familiale, vie sociale, vécu affectif) et d'identifier au plus tôt les facteurs de risques éventuels. Le bilan est entièrement financé par les caisses de retraite complémentaire. A l'issue du bilan, l'assuré, en fonction de ses besoins, est orienté vers des conférences ou des ateliers sur des thèmes spécifiques : sommeil, équilibre, mémoire, nutrition...

Les bilans peuvent être effectués dans l'un des 18 Centres de prévention Agirc-Arrco, dans l'un des nombreux lieux d'accueil en France métropolitaine, ou à distance par téléphone ou visioconférence. Renseignements sur www.centredeprevention.fr.

Les événements dans les territoires

Forums, manifestations culturelles, ateliers, conférences en ligne sur les thèmes de la retraite, de la prévention, de l'aide aux aidants... Chaque année, l'Agirc-Arrco organise plus de **2300 événements** sur tous les territoires. Il est possible de s'inscrire à la plupart des événements depuis la rubrique « Participer à un événement » sur le site de l'Agirc-Arrco.

Le Service civique Solidarité Seniors (SC2S)

Il met en relation des jeunes de 16 à 25 ans qui effectuent leur service civique, avec des seniors isolés de 60 ans et plus vivant à domicile ou en établissement. Les activités et services proposés sont destinés à favoriser le lien social des personnes âgées, leur participation à la vie sociale, le développement du réseau relationnel ainsi que l'accès à l'information et au numérique.

Les services pour les seniors de 75 ans et plus

« **Sortir Plus** » permet aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer d'être accompagnées à pied ou en voiture par une personne de confiance.

Le service « **Aide à domicile momentanée** » permet aux personnes qui rencontrent des difficultés temporaires (convalescence, absence d'un proche aidant...) de bénéficier d'une aide à domicile (jusqu'à 10 h sur une période de 6 semaines).

Le « **Diagnostic Bien chez moi** » permet d'identifier, avec l'aide d'un ergothérapeute, les facteurs de risque au domicile et les aménagements qui rendront le logement plus sûr et confortable.

(Fin du dispositif à la fin de l'année 2024).



DES SERVICES EN LIGNE POUR UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE

Les assurés de l'Agirc-Arrco bénéficient d'une large offre de services en ligne, à travers notamment le site web *agirc-arrco.fr*, l'espace personnel « Mon Agirc-Arrco » et l'application mobile inter-régimes « Mon Compte Retraite ».



Mon Agirc-Arrco

Un espace personnel sécurisé

Pour les assurés, il donne accès : au relevé de la carrière, à la demande de retraite en ligne inter-régimes, au suivi de l'avancement de cette demande, à une estimation du montant de la retraite, et aux services d'accompagnement et de prévention proposés par le régime (voir pages suivantes).

Pour les allocataires, il donne accès aux dates de versement de la pension de retraite, aux attestations fiscales et aux décomptes de paiement.



La demande de retraite en ligne

Depuis leur espace personnel Agirc-Arrco, six mois avant la date de départ souhaitée, les assurés peuvent faire leur demande de retraite pour l'ensemble des régimes de base et complémentaires. Ils peuvent également suivre l'avancement de leur dossier et transmettre les justificatifs nécessaires à son traitement.



Mon Compte Retraite

L'application mobile inter-régimes est pensée pour offrir un accès simplifié à l'information sur la retraite. Elle propose une vision globale des droits à retraite.

Elle est destinée principalement aux actifs, mais également aux retraités.



Mon estimation retraite

Le simulateur « Mon estimation retraite », accessible à partir de l'espace personnel Agirc-Arrco, permet aux assurés de connaître le montant de leur future retraite en fonction de leur date de départ. En 2023, plus de 25 millions de simulations ont été réalisées.

Le service « Ma carrière en un coup d'œil » donne accès au relevé de carrière et permet de repérer les éventuelles périodes manquantes. À partir de 55 ans, le service permet d'ajouter les justificatifs et ainsi de compléter ces périodes manquantes.

DES SERVICES EN LIGNE POUR
UN ACCOMPAGNEMENT TOUT
AU LONG DE LA VIE



Préparer ma vie à la retraite

La rubrique «Préparer ma vie à la retraite», accessible sur le site agirc-arrco.fr, propose aux futurs retraités de nombreux conseils en matière d'accompagnement et de prévention et les aide à se poser les bonnes questions pour préparer au mieux cette nouvelle étape de la vie.



Ma boussole aidant

Le site « Ma Boussole Aidants » recense les structures et services de proximité à la disposition des aidants et de leur proche en fonction de leur situation géographique et facilite ainsi leur orientation. Il permet également, grâce à un simulateur, d'évaluer les aides financières auxquelles le proche aidé peut prétendre.

Le service Ecoute Conseil Orientation (Service téléphonique)

Il permet un échange personnalisé avec un conseiller action sociale. Le conseiller évalue et analyse le besoin de la personne confrontée à une situation de fragilité et lui propose des services et aides adaptés à sa situation.



Participer à un évènement

Les événements organisés partout en France sur la prévention et l'aide aux aidants sont relayés sur le site agirc-arrco.fr/Mes services/Participer à un événement. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en ligne.



L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DES ENTREPRISES

L'Agirc-Arrco a développé de nombreux services à destination des entreprises : aide à la codification et fiabilisation des déclarations sociales pour les responsables de la paie, et pour les responsables RH : accompagnement des salariés aidants, information sur la retraite et préparation à la retraite.

« Connaître ma caisse de retraite »

Ce service permet aux entreprises nouvellement créées, ou qui embauchent leur premier salarié, de connaître l'institution de retraite complémentaire à laquelle elles doivent adhérer. Il permet aussi de retrouver le nom de l'institution de retraite complémentaire de l'entreprise à partir de son numéro de SIREN, SIRET, RIDEN ou RIDET.

Le service « Conditions d'adhésion »

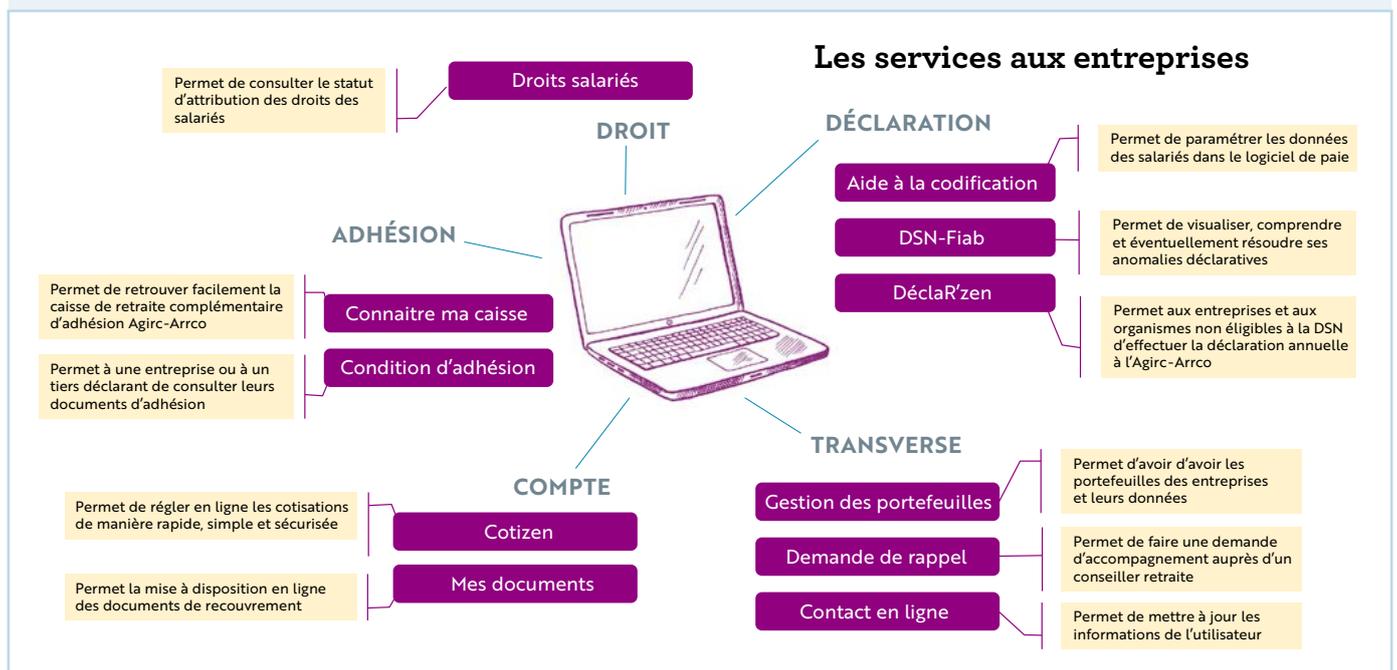
Ce service permet à une entreprise de consulter en ligne les conditions d'adhésion à son institution de retraite complémentaire (IRC) et de télécharger les documents correspondants. Le service est accessible sur l'espace sécurisé du site internet de l'IRC. Il offre aussi la possibilité d'être accompagné par un conseiller spécialisé.

« Aide à la codification »

Ce service aide les entreprises à paramétrer les données de leurs salariés dans leur logiciel de paie, afin d'établir la DSN* destinée à l'Agirc-Arrco.

DSN-Fiab

Ce service aide les entreprises à fiabiliser leurs déclarations sociales. Il met en évidence les incohérences détectées entre, d'une part le montant des cotisations individuelles déclarées dans la DSN*, d'autre part les cotisations calculées par l'Agirc-Arrco en fonction de la rémunération des salariés. Chaque entreprise ou tiers mandaté dispose d'un tableau de bord des DSN vérifiées par l'Agirc-Arrco. Le service prévoit également un accompagnement de l'entreprise par un conseiller spécialiste de la DSN.



(*) DSN : Déclaration sociale nominative. Déclaration unique des données sociales que les entreprises transmettent chaque mois aux organismes de protection sociale

Les réunions d'information retraite en entreprise

Dans le cadre de sa mission d'information sur la retraite, l'Agirc-Arrco propose d'organiser gratuitement des réunions d'information au sein des entreprises pour présenter aux salariés les évolutions en matière de retraite complémentaire. Les différentes questions que les employeurs et les salariés sont amenés à se poser sont abordées : comment fonctionne un régime de retraite (cotisations, liquidation de la retraite...) ? Qu'est-ce que le cumul emploi-retraite ? Comment avoir accès à son relevé individuel de situation ? Comment obtenir une estimation du montant de sa future retraite ?

Les formations de préparation à la retraite pour les salariés

D'une durée d'une ou de deux journées, les formations sont animées par des experts - conseillers Agirc-Arrco, professionnels de santé, psychologues - et abordent les différents thèmes en lien avec le passage à la retraite. Les formations sont prises en charge par l'offre de formation de l'entreprise. Pour les salariés qui ne peuvent bénéficier d'un stage de formation, une journée de sensibilisation ou des réunions d'information sur la retraite peuvent être proposées.

Le conseil pour l'accompagnement des salariés aidants

L'Agirc-Arrco accompagne les entreprises pour la mise en œuvre d'actions en faveur de leurs salariés aidants. Un outil d'autodiagnostic est proposé aux entreprises qui souhaitent évaluer leur politique en faveur des aidants. Des documents de sensibilisation sont mis à la disposition des services RH : le guide salariés aidants notamment, téléchargeable sur le site agirc-arrco.fr, répertorie les solutions permettant de concilier l'accompagnement d'un proche avec la vie active.